



Les Paysans **BIO** des Alpes-Maritimes



Fonds pour  
la Formation  
des Entrepreneurs  
du Vivant

REGION  
SUD  
PROVENCE  
ALPES  
CÔTE D'AZUR



# MAEC – Gestion pastorale

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Comprendre les enjeux de biodiversité existant sur ses parcelles
- Comprendre l'impact de ses pratiques de pâturage sur les milieux et les espèces

## CONTENU

- Tour de table
- Points administratifs relatifs à l'engagement MAEC : PAC, télépac, les nouveautés des MAEC, contrôles administratifs
- Ecologie des espèces et modalités de préservation : habitats, cycles de vie, alimentation, mesures de gestion proposées
- Gestion pastorale et biodiversité : gestion en alpage
- Retours d'expérience et réflexion collective sur le cas concret d'un alpage sous MAEC : présentation des contraintes et des enjeux de biodiversité, propositions collectives, mise en regard avec la MAEC
- Clôture : point sur la journée, évaluation collective

## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET MOYENS MATÉRIELS

### Modalités pédagogiques :

- Apports théoriques avec diaporama de présentation
- Fiches/brochures concernant les espèces discutées
- Echange et partage d'expériences entre intervenant et participants
- Supports vidéo
- Cas pratique d'étude
- Visite de terrain si le temps le permet

### Moyens matériels :

- Vidéoprojecteur
- Paperboard et feutres

## INFOS PRATIQUES

**Lieu** : Secteur Puget-Théniers

**Sessions** : 7 novembre 2024 ; 8 novembre 2024

**Durée** : 7 heures

**Horaires** : 9h00 - 17h00

**Repas** : précisions à venir

**Intervenant** : **Éric BELLEAU**, vétérinaire conseil du GDS04

**Responsable de formation** : **Agnès SARALE**, animatrice en productions animales, [agribio06.agnes@bio-provence.org](mailto:agribio06.agnes@bio-provence.org) // 06 64 42 07 97

**Public** : Agriculteurs installés et porteurs de projet

**Prérequis** : Aucun

### **Tarif** :

Prise en charge à 100 % par les fonds VIVEA 190 € pour les stagiaires non éligibles à VIVEA et non adhérents à Agribio Alpes-Maritimes. 160 € pour les stagiaires non éligibles VIVEA et adhérents à Agribio Alpes-Maritimes.

**Validation de la formation** : Délivrance d'une attestation individuelle de formation.

**Modalité d'évaluation** : *A la fin* : évaluation des acquis et de la satisfaction.

### **Besoin de vous faire REMPLACER ?**

Contactez votre service de remplacement !

### MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- **Date limite d'inscription** : 31/10/2024.
- **Inscription** via le formulaire [ICI](#)
- **Conditions Générales des Services (CGS)** à lire [ICI](#)
- **Nombre de stagiaires** : maximum de 15
- **Délais d'annulation** : le stagiaire peut annuler jusqu'à 14 jours avant le début de la formation (détail dans les [CGS](#)). Agribio06 se réserve le droit d'annuler une formation jusqu'à 3 jours ouvrés avant son début initialement prévu.
- **Pour toute personne en situation de handicap (PSH), nous contacter.**